

Administration communale
UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : SL/AMM U 09-F°180
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.263/s.458
Annexes : 1 dossier + 6 plans

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Avenue Kersbeek, 290. Transformation d'un immeuble de bureaux (régularisation).

En réponse à votre lettre du 25 mai 2009, en référence, reçue le 27 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 10 juin 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La parcelle concernée par le projet se situe partiellement dans la zone de protection de la gare d'Uccle-Stalle (+/- 1890), en contrebas des voies ferrées, et à proximité directe du parc Jacques Brel, classé comme site (avenue Kersbeek).

La demande concerne la régularisation de travaux non conformes à un permis d'urbanisme délivré antérieurement par la Commune et dont la CRMS n'a pas eu connaissance. Ce permis autorisait la construction d'un immeuble à appartements (lot 1) en bordure de l'avenue Kersbeek ainsi que d'un immeuble de bureaux à l'arrière de la parcelle (lot 2), dans un massif densément boisé.

Bien que les modifications apportées à l'immeuble de bureaux projeté initialement (gabarit, expression architecturale, etc.) n'aient pas d'impact direct sur la gare classée, la CRMS constate que la mise en oeuvre du projet a entraîné le déboisement quasi complet de la parcelle, notamment dans la partie supérieure du terrain. En outre, contrairement au projet initial qui intégrait les deux constructions dans un nouvel aménagement verdurisé, le projet modificatif minéralise la quasi totalité de la parcelle pour permettre le parking de plusieurs véhicules en intérieur d'îlot.

La CRMS ne peut pas souscrire à ce type de minéralisation excessive et pénalisante pour l'environnement (notamment pour les logements à proximité).

Elle demande de verduriser le plus possible la parcelle pour assurer une plus grande perméabilité du terrain et replanter un écran de verdure pour limiter l'impact visuel de l'immeuble de bureaux depuis la gare classée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST
Président f.f.